



COMMUNICATION AUX MEDIAS

ELECTION D'UNE NOUVELLE PRESIDENTE DE LA CHAMBRE ORDINAIRE DU TRIBUNAL ARBITRAL DU SPORT (TAS)

MODIFICATIONS DU CODE DE L'ARBITRAGE EN MATIERE DE SPORT

Lausanne, 2 décembre 2016 – A l'occasion de sa 46^e réunion, tenue à Sydney/Australie, le Conseil International de l'Arbitrage en matière de Sport (CIAS), organe faîtière du Tribunal Arbitral du Sport (TAS), a élu Me Carole Malinvaud (France) en qualité de Présidente de la Chambre d'arbitrage ordinaire du TAS.

Me Malinvaud est associée d'un cabinet international d'avocats à Paris (France) dont elle codirige le département d'arbitrage international, Présidente de la Commission française d'arbitrage international de la Chambre de commerce internationale (CCI France) et ancienne Présidente du Comité français de l'arbitrage. Me Malinvaud est une spécialiste du droit commercial international et de l'arbitrage international. Titulaire de plusieurs diplômes de l'université Paris II et de la Faculté de droit de Harvard, elle est également membre des barreaux de Paris et de New York.

Le TAS est composé de deux chambres : la Chambre d'arbitrage ordinaire et la Chambre arbitrale d'appel. La Chambre ordinaire gère les arbitrages relatifs aux litiges de nature contractuelle ayant un lien avec le sport et la Chambre d'appel traite les litiges relatifs aux décisions prises par les instances internes d'organisations sportives.

La fonction de Président de la Chambre d'arbitrage ordinaire du TAS était auparavant exercée par le Dr. Nabil Elaraby (Egypte), ancien juge à la Cour Internationale de Justice à la Haye, ancien ministre des affaires étrangères d'Egypte et ancien Secrétaire Général de la Ligue des Etats arabes. Le Dr. Elaraby a renoncé à sa fonction de Président de Chambre mais reste membre du CIAS.

Enfin, le CIAS a modifié quelques dispositions du Code de l'arbitrage en matière de sport, ainsi que le barème des frais d'arbitrage. Les règles modifiées sont publiées sur le site internet du TAS (www.tas-cas.org).

Pour de plus amples informations concernant l'activité du TAS et les procédures en général, prière de contacter Me Matthieu Reeb, Secrétaire général du TAS, ou Mme Katy Hogg, Communications Officer. Château de Béthusy, 2, Avenue de Beaumont, 1012 Lausanne, Suisse. media@tas-cas.org ; Tel. : (41 21) 613 50 00; fax : (41 21) 613 50 01, ou consultez le site internet du TAS : www.tas-cas.org